

O ne pas présenter au receveur

# Justice de paix du canton d'Uccle

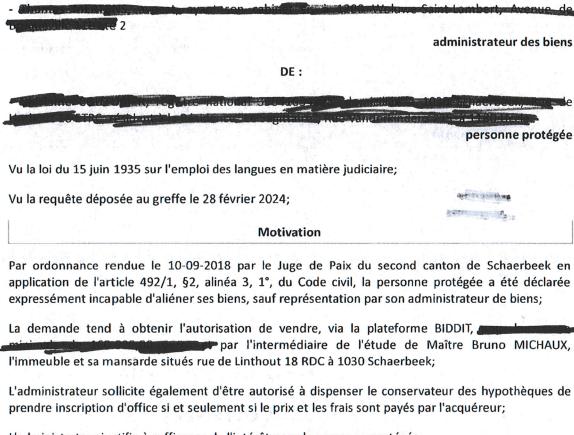
### **ORDONNANCE**

présenté le	
ne pas enregistrer	

1

Le juge de paix décide ce qui suit :

#### A LA REQUETE DE :



L'administrateur justifie à suffisance de l'intérêt pour la personne protégée;

Il convient dès lors de faire droit à la demande dans la mesure précisée ci-après;

#### Décision

Le Juge de Paix,

Autorise l'administrateur, agissant au nom et pour le compte de la personne protégée, à vendre, en vente publique, l'immeuble et sa mansarde situés rue de Linthout 18 RDC à 1030 Schaerbeek;

Le mode de vente BIDDIT étant adopté, fixe le prix minimum de vente à la somme 👛

Désigne l'étude de Maître Bruno MICHAUX, Notaire de résidence à 1040 Etterbeek, Boulevard Saint-Michel 78, à l'effet de procéder aux opérations de vente publique dudit bien et dit pour droit que le notaire devra prendre contact avec le Juge de Paix compétent pour les détails pratiques concernant cette vente ;

Autorise l'administrateur à dispenser le le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office si et seulement si le prix et les frais sont payés par l'acquéreur;

Dit pour droit que les sommes à revenir à la personne protégée sur le produit de la vente seront versées, par l'intervention du notaire instrumentant, sur un compte épargne ouvert au nom de la personne protégée et portant inscription de l'indisponibilité du capital, sauf autorisation du Juge de Paix ;

Autorise l'exécution provisoire de la présente ordonnance nonobstant tout recours ;

Cette décision a été prononcée à l'audience en chambre du conseil du mercredi 10 avril 2024 de la justice de paix du canton d'Uccle, par le juge de paix, Guy VAN HAMME, assisté du greffier en chef, Pascal GOIES.

Signé e NE VARIETUR »

Signé e NE VARIETUR »

annexe à un acta presé devant le notatra

Bruns MICHALIX (Nombre THURRANT, NORME)

Bessocié à Etterbeck, le 19/04/224

Signé electroniquement par Le juge de paix Guy Van Hamme Le 10-04-2024 à 15:53:03 justice de paix du canton Justice de paix du Canton Signé electroniquement par Le greffier en chef Pascal Goies Le 10-04-2024 à 15:54:23 justice de paix du canton d'Uccle, 3



## FACE ANNULLE